

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le - 4 JUIN 2013

Réf. D13013814

Monsieur le Vice-Président,



Le collège des Commissaires de l'Union européenne examinera le 11 juin prochain une communication accompagnée d'une proposition de règlements européens du Parlement et du Conseil modifiant une nouvelle fois le cadre du Ciel unique européen et le « règlement de base » relatif à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne.

Le gouvernement français considère cependant que le paquet très récent du Ciel unique² de 2009 constitue une base solide et large, sur laquelle beaucoup a été construit mais encore beaucoup reste à être mis en oeuvre.

Le développement des blocs d'espace aérien fonctionnels doit se poursuivre, au-delà des progrès déjà enregistrés, sachant que des projets importants sont en cours de réalisation ou planifiés. L'étude et la mise en oeuvre de projets d'espace aérien est un processus complexe dont la réalisation demande plusieurs années, comme les projets techniques communs. Des opportunités nouvelles s'offriront dans les prochaines années grâce aux projets de déploiement de SESAR.

Des progrès significatifs en matière de performance ont été réalisés depuis plusieurs années. Cependant, dans le contexte d'une croissance du trafic moindre que prévue, le système de performance du ciel unique a été pénalisant pour l'équilibre financier des prestataires de services de navigation aérienne. Pour la prochaine période de référence 2015-2019, je souhaite que le cadre de régulation européenne soutienne leurs efforts de modernisation et d'amélioration de la performance tout en dégagant des ressources pour financer les investissements indispensables pour soutenir la préparation et le déploiement de SESAR.

Un nouveau paquet législatif, qui mettrait en cause les équilibres trouvés dans la législation actuelle en termes de répartition des rôles et des pouvoirs entre l'Union européenne et les Etats Membres, et toucherait au montage institutionnel des autorités nationales de surveillance et des prestataires de services de navigation aérienne, ne m'apparaît ni utile ni souhaitable.

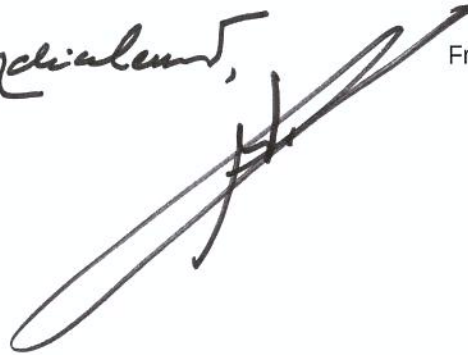
M Siim KALLAS
Vice-Président de la Commission européenne
Commissaire européen aux transports
Commission européenne
B - 1049 Bruxelles

Une priorité pour l'AESA devrait être de poursuivre le développement des règlements nécessaires pour assurer la sécurité de la gestion du trafic aérien et des aérodromes, sans surcharger les organisations assujetties ni les autorités nationales de surveillance, et en cohérence avec le déploiement de SESAR, en s'articulant avec l'expertise d'Eurocontrol pour les exigences d'interopérabilité.

La meilleure voie à suivre pour le Ciel unique européen et pour l'AESA est de continuer à mettre en œuvre le paquet législatif actuel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Bien cordialement,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Frédéric CUVILLIER